

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2018-10**  
**- ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**17 JUIL. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,  
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET  
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ  
Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,  
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT  
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la  
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à  
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du  
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du  
Conseil Municipal n° 2016-44 du 24 février 2016, n° 2017-83 du 10 avril 2017 et  
2018-117 du 22 mai 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé  
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions  
définies pour l'obtention de la subvention,

Les travaux réalisés par le propriétaire concerné étant conformes aux  
prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la  
subvention selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,  
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet  
2018,

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)			Date agrément	
					taux	Subvention	Plafond		Montant à payer
SCI SAINT LOUIS – M. Philippe DALLOUX	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 1071	23 rue de l'Horloge	5 970.53	50 %	2 745.43	3 000.00	2 745.43	03/06/2016

Surface retenue en m<sup>2</sup> X forfait de travaux par m<sup>2</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

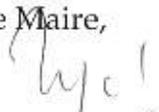
*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018  
N° 011-211100763-20180709-2018-164-DE